

DOSSIER DE CANDIDATURE

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE LYCEE RAPHAEL ELIZE – SABLÉ SUR SARTHE FOOTBALL

Nom : Prénom : Classe demandée :

L'entrée dans la section sportive scolaire football **Masculin** et **Féminin** (une dizaine de place sont prévues pour compléter un groupe féminin) est réservée aux élèves qui seront admis et inscrits en classe de 2nde ou 1^{ère} (enseignement général, technologique, et professionnel) au lycée Polyvalent Raphael Elizé à la rentrée 2024.

Pour une demande d'inscription de votre enfant à la section sportive football au lycée RAPHAEL ELIZE à la prochaine rentrée scolaire, il faut au préalable retourner le dossier ci-joint :

DATE LIMITE DE DEPOT DE CANDIDATURE

Vendredi 05 avril 2024

A la réception des dossiers d'inscription complets (aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets) et après la date limite de dépôt de candidature, la commission de la section sportive réalisera une première étude de chaque dossier scolaire. Tous les dossiers, quelque soit le résultat, feront l'objet d'une réponse avant la mi-Mai. Les candidats retenus recevront une convocation pour se présenter aux tests sportifs.

CALENDRIER DU RECRUTEMENT

- ✓ 1^{ère} commission de sélection : Du 6 au 12 Avril
- ✓ Journée des Tests prévue : 06 Mai 2024

DOSSIER A ENVOYER A :



LPO RAPHAEL ELIZE Secrétariat du proviseur Section Sportive Scolaire Football 26 rue Saint Denis 72300 SABLE SUR SARTHE Mail : ce.0720048l@ac-nantes.fr
--

Pour tout renseignement complémentaire :

- M. FLANDRIN, Enseignant d'EPS, Coordonnateur de la section sportive football. Mail : alban.flandrin@ac-nantes.fr
- M. LIGNEUL, Educateur de la section sportive masculine. Mail : chigneul@hotmail.fr
- M NOUAILLETAS, Educateur de la section féminine. Mail : tnouailletas.sablefc@gmail.com

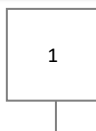
EXIGENCES SPORTIVES ET SCOLAIRES

Exigences sportives :

La section est ouverte aux joueurs présentant les aptitudes à évoluer dans un championnat 16 ans de niveau régional ou national. Un groupe d'entraînement exclusivement de fille pourrait être envisagé si le nombre le permet.

Exigences scolaires :

Outre l'admission dans la classe supérieure, le candidat doit être en mesure de présenter un dossier scolaire attestant de sa capacité à s'engager positivement dans un parcours « études et sports » (résultats, travail scolaire, comportement, assiduité etc...)



OBJECTIFS DE LA SECTION

Le triple projet (sportif, scolaire et citoyen) est au croisement du projet pédagogique et du projet sportif. Ce projet permettra d'orienter, de former, d'accompagner l'adolescent vers une certification scolaire (Baccalauréat), de l'amener à l'excellence sportive, et d'atteindre les savoirs faire et savoirs être d'un futur citoyen autonome et responsable.

- ✓ L'objectif est de contribuer à l'éducation, à la construction du futur citoyen, et d'assurer aux élèves une formation complète en vue d'une préparation à leur insertion professionnelle et sociale par :
 - L'obtention d'un diplôme permettant l'accès aux études supérieures (BAC) ou permettant l'accès à un emploi.
 - Procurer à ces jeunes sportifs une formation scolaire de qualité pouvant déboucher sur de véritables perspectives de carrière.
 - La capacité à élaborer un projet personnel d'orientation ou d'insertion .
 - Favoriser l'intégration sociale.
 - La préparation à l'exercice de la citoyenneté.
 - L'atteinte d'un certain degré d'autonomie dans les démarches quotidiennes et individuelles.
 - Exploiter le potentiel sportif.
 - Offrir la continuité de pratique sur le cursus scolaire : section sportive scolaire Football au collège Reverdy.
 - Renforcer et optimiser la continuité du travail effectué par la section sportive du premier cycle avec un perfectionnement et entraînement sportif quotidien : Technique-tactique-athlétique-mentale.
 - Former un citoyen footballeur, lucide et autonome, respectueux et respecté, pleinement intégré au sein de l'établissement.
 - Adhérer au **Projet Educatif Fédéral** et au **Parcours Excellence Sportive** de la FFF.

La SSSF s'articule donc autour de trois axes :

☛ **SPORTIF**

☛ **SCOLAIRE**

☛ **CITOYEN**



L'ORGANISATION SPORTIVE

Toutes les séances sont encadrées par des éducateurs diplômés, qui établit les plannings en fonction des objectifs, de l'âge, de la fatigue et du besoin de temps pour le travail scolaire.

Les déplacements du lycée aux lieux d'entraînements et retours se font sans l'accompagnement d'un adulte.

L'Association Sportive du lycée : Il est fortement conseillé d'adhérer à l'AS du lycée pour participer aux différents projets de la Section, participer aux compétitions UNSS (coût de la licence), utiliser les installations à disposition (Gymnase et salle de musculation), etc... Le coût de cette adhésion (26€) peut être réduit par la souscription du epass jeunes (8€) qui offre une réduction de 16€ sur la licence sportive.

L'ORGANISATION SCOLAIRE

Le lycée polyvalent Raphaël Elizé accueille tous les élèves (1/2 pension – interne – externe) quelque soit la filière poursuivie (générale, technologique et professionnelle).

Les emplois du temps sont aménagés au mieux, en fonction des filières et options pour permettre une pratique sportive de 3 séances hebdomadaires (Lundi, Mardi et Jeudi).

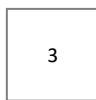
Un suivi scolaire est organisé :

- ✓ Un suivi des élèves de la SSSF est effectué par M. FLANDRIN (enseignant d'EPS et Coordonnateur de la section), Mme BLANCHET (conseillère principale d'éducation), M. LIGNEUL et M. NOUAILLETAS (éducateurs de la section).
- ✓ Un bilan sportif et scolaire chaque trimestre ou semestre.
- ✓ Des entretiens individuels en milieu d'année.

LE SUIVI MEDICAL

Le suivi médical est composé de plusieurs volets :

- 1) L'autorisation parentale de soins en cas d'urgence : Voir Page 7
- 2) Maladie classique : Si votre enfant est malade en cours d'année (maladie), le médecin scolaire ou les infirmières prendront les mesures nécessaires classiques et préviendront les familles.
- 3) Blessures sportives : En cours d'année, si votre enfant développe une pathologie sportive, la SSSF vous proposera de faire le nécessaire sur Sablé sur Sarthe. Cependant, les soins resteront à votre charge et une feuille de soins vous sera délivrée pour remboursement.



RENSEIGNEMENTS INDIVIDUELS

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile familial : Portable parents:

Autre téléphone :

Adresse mail des parents :

Portable de l'élève :

Adresse mail de l'élève :

SCOLAIRE

CLASSE ENVISAGEE EN 2024-2025 (demande d'internat oui non)

Nom de l'établissement souhaité :

Classe demandée rentrée 2024 :

► Pour les élèves entrants en 2^{nde} Générale et Technologique, à compléter impérativement :

2 Langues vivantes obligatoires :	LV1 :	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Espagnol
	et			
	LV2 :	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Espagnol

► Pour les élèves entrants en 2^{nde} Professionnelle,

Langues vivantes obligatoires :	LV1 :	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Espagnol
	LV2 :	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Espagnol

Rappel : l'admission en section sportive scolaire est conditionnée à l'affectation dans l'établissement.



SPORTIF

Ligue : District :

Club : N° de licence :

Droitier les deux

taille : m

Gaucher

poids : kg

Niveau de compétition :

Départemental : U15 1^{ère} div U15 2^{ème} div U15 3^{ème} div Autre :

U18 1^{ère} div U18 2^{ème} div U18 3^{ème} div

Régional : U15 R1 U15 R2 Autre :

U16 R1 U16 R2 U17 R1

U18 REGION

National : U17

POSTE PRINCIPAL				
		1		
2	5		4	3
		6		
	8		10	
7		9		11

POSTE(S) SECONDAIRE(S)				
		1		
2	5		4	3
		6		
	8		10	
7		9		11

Entourez le(s) poste(s) correspondant(s)

Avis de l'entraîneur sur le joueur :

☞ Sur le plan physique - technique - tactique :

☞ Sur le plan attitude - comportement à l'entraînement - en compétition :

Signature de l'entraîneur :

Nom et prénom de l'entraîneur :

N° de Tél. pour un contact éventuel avant le concours :



INSCRIPTION

Je joins à ma demande d'inscription :

- Les trois bulletins scolaires de l'année 2022/2023 et les bulletins du 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2023/2024.
- Une lettre de motivation expliquant le projet sportif et scolaire pour les années à venir.
- L'adhésion à l'Association Sportive du Lycée Raphaël Elizé : Autorisation parentale et chèque de 26€ (caution si souscription au ePass jeunes)
- La charte de la section sportive scolaire datée et signée.
- Les documents annexes.

Nota : le bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre ou 2^{ème} semestre 2023-2024 pourra être demandé si besoin : Les candidatures ne seront définitivement validées dans la section sportive scolaire football qu'après examen de ce bulletin. Pour les candidats non retenus, les chèques seront renvoyés par courrier.

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Parent ou Tuteur, sollicite l'inscription de mon enfant

Fait à : Le :

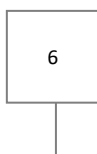
Signature des parents :

Signature de l'élève :

Cadre réservé à l'Etablissement

- Candidat retenu pour la 1^{ère} journée des tests d'entrée
- Candidat non retenu

Motif :



AUTORISATION PARENTALE D'INTERVENTION POUR UN MINEUR

Je soussigné, (**nom, prénom**) :.....

Père, mère ou tuteur de (**nom et prénom du mineur**) :.....

- ✓ Autorise mon enfant à participer aux tests d'entrée et aux entrainements organisés par la section sportive scolaire football masculin qui auront lieu au cours de la saison 2023-2024.
- ✓ Autorise mon enfant à se rendre seul (aller et retour), sur les sites d'activités.
- ✓ Autorise l'encadrement à faire hospitaliser ou opérer mon enfant en cas d'urgence.
- ✓ Demande à être informé de toute décision d'hospitalisation ou d'intervention chirurgical en me téléphonant au :

Ou OU

Numéro SECURITE SOCIALE :

À Le

Signature(s) représentants légaux



Information concernant la procédure d'affectation en 2nde générale et technologique (GT) pour les élèves sélectionnées sur les sections sportives scolaires

→A destination des entraîneurs sportifs des sections sportives scolaires et des familles

Rappel :

En principe, l'affectation des élèves est liée à l'adresse de l'élève.

Elle est prononcée en conformité avec la décision d'orientation et tient compte de l'ordre des vœux de la famille.

1) Le lycée demandé est le lycée de secteur :

Sur la fiche de dialogue circulant entre le collège et la famille : la famille doit indiquer pour son 1^{er} vœu LPO Raphaël Elizé (3 vœux à formuler).

2) Le lycée demandé n'est pas le lycée de secteur :

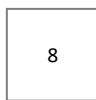
La famille doit faire une demande de dérogation pour l'entrée en 2nde générale et technologique. (à compléter par l'établissement d'origine, document téléchargeable sur le site de l'Académie de Nantes : Orientation / Insertion – Espace Etablissement – guide des procédures d'orientation et d'affectation – Affectation en seconde GT)

Cette demande de dérogation sera à renvoyer par le collège d'origine de l'élève. La famille doit compléter une fiche par vœu de dérogation et préciser clairement l'objet de demande de dérogation soit : entrée en section sportive scolaire football.

La saisie des vœux doit être effectuée par l'établissement d'origine sur le serveur Affelnet post-3ème de l'académie de Nantes.



3) Les élèves viennent d'une autre académie :

En cas de déménagement, la candidature d'affectation de l'élève doit être faite dans l'académie demandée. **L'établissement actuel de l'élève doit effectuer la saisie des vœux selon des modalités et un calendrier différents** (à compléter par l'établissement d'origine, document téléchargeable sur le site de l'Académie de Nantes : Orientation / Insertion – Espace Etablissement – guide des procédures d'orientation et d'affectation 2020 – Affectation en seconde GT), **ce document est à renvoyer par l'établissement d'origine à la DSDEN dont relève le vœu n°1**



Nom : Prénom : Classe :
 Fille ou Garçon : N° Tél élève : Enseignant d'EPS :
 Activité principale : SSS kayak / SSS Football / Pole Volley-ball

NE PAS REMPLIR (réservé au PROFESSEUR svp) LICENCE 16490
 TARIFS : 26 € / 36 € PAIEMENT : ePASS - ESPECES - CHEQUE - CHEQUE en attente de ePASS - AUTRE
 T-SHIRT ou SWEAT (dans la limite des stocks disponibles) : OUI / NON Donné le Dossier récupéré par

 **ASSOCIATION SPORTIVE LPO RAPHAEL ELIZE** 
Dossier d'inscription complet, à retourner exclusivement aux professeurs d'EPS

L'Association Sportive offre une **pratique supplémentaire** parmi un large choix d'activités physique sous la forme **d'entraînements, d'activités libres ou de compétitions (le mercredi après -midi)** encadrés par les enseignants d'EPS.

Modalités : Pour valider votre inscription, vous devez rapporter :

- Cette **fiche d'inscription complétée et signée** par les représentants légaux.
- Le paiement : **ePASS** (explication au dos), **espèces ou chèque** à l'ordre de « Association Sportive LPO Raphaël Elizé ». Sont acceptés les bons : CAF, MSA.
- La cotisation permet de pratiquer **toutes les activités proposées sur l'ensemble de l'année scolaire** (voir planning interne avec compétitions UNSS), de participer à différents projets (Nature, Nautique, Fête de l'AS) et sorties (Patinoire, Bowling, etc...).
- Tarifs : → **26 €** : Coût de la licence avec tee-shirt de l'Association sportive.
 - → **36 €** : Coût de la licence avec sweat de l'Association sportive.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)père, mère, tuteur, représentant légal (1)

de l'enfant....., né(e) le, en classe de

- L'autorise à participer aux activités de l'Association Sportive Raphaël Elizé.
- Autorise le professeur d'EPS responsable à faire pratiquer les soins médicaux nécessaires en cas d'urgence, et autorise celui-ci à le faire sortir de l'hôpital.
- Autorise mon enfant à être véhiculé si nécessaire par des professeurs d'EPS dans les véhicules de l'établissement et minibus loués pour l'occasion.
- J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'Association Sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

Fait à, le

Signature :

(1) rayer les mentions inutiles

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Téléphone personnel du domicile : Autre numéro en cas d'urgence (travail) :

Portable des parents :

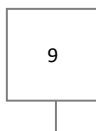
Problème médical (allergies, remarques particulières) :

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

L'Association de la cité scolaire Raphaël Elizé souscrit auprès de la MAIF une assurance pour tous les élèves licenciés à l'UNSS, qui garantit « une indemnisation des dommages corporels ».

Certains licenciés peuvent toutefois bénéficier d'une protection encore plus étendue et des plafonds revus à la hausse en souscrivant une garantie corporelle « I-A – Sport + » moyennant une cotisation complémentaire qui vous sera précisée sur demande. Pour information, 11.32 euros en 2022 à rajouter au prix de la licence 26 ou 36 euros .

- Je souscris à l'option « IA – Sport + » Signature :
- Je ne souscris pas à l'option « IA – Sport + »



Je, soussigné, représentant légal de l'élève, par la présente demande de licence, atteste avoir pris connaissance des 3 mentions ci-après :

Droit à l'image : Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation des dites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

RGPD : Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de la dite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Assurances : Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Fait à, le / /

Signature :



Qu'est-ce que le epass culture sport ?

Cinéma, spectacle, festival, évènement sportif ou chantier de jeunes bénévoles : le e.pass jeunes facilite les sorties et l'engagement citoyen.

En payant 8 € ce pass, accédez à plus de 130 euros d'avantages valables auprès de partenaires situés partout en Pays de la Loire.

Ce epass offre une remise de 16 € pour la pratique sportive.

Comment obtenir votre epass culture sport ?

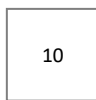
- 1- **Téléchargez l'application mobile e.pass jeunes Pays de la Loire**
- 2- **Créez votre compte e.pass jeunes et commandez l'e.pass culture sport.**
- 3- **Scolarisé en Pays de la Loire : sélectionner votre établissement** dans la liste des établissements partenaires en vérifiant bien **Lycée R Elizé Sablé sur Sarthe**
- 4- **Une fois votre demande validée, payez en ligne*** avec une carte bancaire pour obtenir votre e.pass culture sport.
- 5- **Vos e.coupons sont immédiatement crédités** et vous pouvez commencer à les utiliser. **VALIDATION AU GYMNASÉ**

AVEC UN ENSEIGNANT d'EPS

Pas de smartphone ?

Vous pouvez aussi vous inscrire depuis un ordinateur puis éditer et imprimer un bon d'échange à usage unique sur votre compte en ligne afin de le présenter au partenaire.

Site internet pour créer votre compte : www.epassjeunes-paysdelaloire.fr



Charte de bonnes pratiques Section Sportive Scolaire Football

Rentrée scolaire :

Nom / Prénom de l'élève :

Niveau scolaire:

Club associatif :

Textes officiels Circulaire du 10/04/2020

« Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord de leurs représentants légaux, **d'un entraînement plus soutenu** dans une ou plusieurs discipline(s) sportive(s) proposée(s) par l'établissement scolaire, **tout en suivant une scolarité normale.** »

La validation de l'inscription engage l'élève, ainsi que ses parents, à respecter cette charte pour toute la durée où il sera membre de la section sportive du lycée.

L'élève doit lire très attentivement cette charte et ses règles de conduite, ainsi que le règlement intérieur de l'établissement afin de les respecter au quotidien.

Article 1 : Engagements sportif et scolaire

Etre en section permet à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie, en liaison avec les structures sportives fédérales. Ils pourront ainsi progresser, être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, développer le goût de l'effort et mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier, adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres et acquérir une culture d'équipe tout en intégrant un cadre de scolarité collective faite d'attention et de respect des autres.

Etre en section, c'est témoigner d'une réelle volonté de s'affirmer à la fois dans des études et le sport. C'est être convaincu que la réussite dans un domaine est étroitement liée à la réussite dans l'autre.

Etre en section, c'est respecter les règles de fonctionnement de la collectivité. Cela n'induit aucun droit particulier, aucun traitement préférentiel et suppose le respect des horaires et de l'organisation qui régissent la vie du lycée (cours, self, internat, vie scolaire...).

Etre en section, c'est avoir un comportement irréprochable à l'intérieur comme à l'extérieur du lycée. Appartenir à une section sportive c'est, de fait, représenter la section, le sport pratiqué et, au-delà, le lycée. C'est être un exemple dans l'établissement, une référence pour ses camarades quels qu'ils soient, sportifs comme non sportifs.

⇒ S'engager sur le plan sportif c'est :

- prendre soin de la dotation de matériel qui est remise car, en cas de perte ou de détérioration abusive, les parents devront rembourser les éléments détériorés ou perdus,
- être présent aux entraînements comme aux cours tout au long de l'année, suivre les directives de l'encadrement sportif et s'investir complètement dans les tâches qui sont proposées. Toute absence devra de ce fait être justifiée,
- respecter et faire confiance aux éducateurs, à accepter leurs choix d'entraînements ainsi que la composition des équipes,
- respecter les adversaires et leurs éducateurs lors des matchs,
- sur le terrain, respecter les décisions de l'arbitre. A l'issue du match, l'éducateur sera à l'écoute si une décision semble injuste : « A moi d'aller vers lui pour échanger ».

- maîtriser son comportement en match et aux entraînements (aucun mauvais geste ou insulte).
- déterminer et comprendre avec les éducateurs mon attitude face à la compétition (jeu/enjeu, victoire/défaite, bon match/mauvais match...).
- se concentrer sur le jeu et l'objectif de l'équipe : « *ne pas me laisser influencer par l'environnement -parents -public* ».

⇒ **S'engager sur le plan scolaire c'est :**

- être assidu aux cours,
- posséder son matériel,
- apprendre les leçons et faire les exercices donnés par les professeurs,
- être attentif et concentré en classe, participer et se montrer actif en cours,
- donner le maximum de soi-même pour surmonter les difficultés,
- respecter le règlement intérieur, dépasser sa sphère sportive en s'ouvrant aux autres, avoir un comportement respectueux et responsable au sein de l'établissement envers les membres de la communauté éducative du lycée (élèves, parents, professeurs, assistants d'éducation et CPE, agents territoriaux et personnels administratifs),
- prendre des responsabilités en étant élu ou en participant aux projets menés dans le cadre de l'Association Sportive, le Conseil de la Vie Lycéenne et la Maison des Lycéens.

⇒ **S'engager dans sa vie de tous les jours c'est :**

- dire "*Bonjour, Merci, Au revoir, S'il-vous-plait...*", donc à respecter toutes les personnes que je côtoie au quotidien (dirigeants, éducateurs, arbitres, parents, élus, personnels et élèves du lycée...).

Article 2 : Horaires des sections.

L'emploi du temps est organisé de manière à libérer les élèves à partir de 17h pour qu'ils se rendent en autonomie sur les lieux d'entraînement (Les cours tels que l'AP en même temps que les séances d'entraînement restent facultatifs).

Ces horaires excluent l'inscription de l'élève à toute autre option facultative durant sa scolarité.

Article 3 : Entraînements

L'élève devra respecter les points suivants :

- arriver sur le terrain sans retard,
- être en possession de sa tenue,
- respecter les conditions d'échauffement,
- être attentif et concentré,
- avoir un comportement respectueux envers ses camarades et les adultes,
- faire preuve d'un esprit sportif, honnête et loyal,
- participer au rangement et au transport du matériel.
- En cas d'absence de l'éducateur : les élèves doivent se présenter en étude surveillée. Un pointage sera effectué.

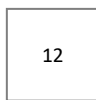
Toute absence doit être justifiée et signifiée à l'entraîneur de la section et au coordonnateur de section avant midi délai de rigueur : oralement, téléphone, SMS ou message « Pronote ». Les dispenses et inaptitudes doivent être justifiées par un certificat médical. **Les rendez-vous ou suivi chez les différents intervenants de santé (kinés, ostéos ...) devront être justifiés par écrit par un mot des parents présenté à l'éducateur.**

Article 4 : Inaptitude en EPS

Les élèves devront être également assidus aux cours d'EPS et devront respecter le règlement intérieur de l'établissement en matière de dispense. Aucune dérogation ne sera admise dans ce domaine.

« La pratique sportive dans le cadre des horaires de la section sportive scolaire ne peut en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire d'EPS mais vient le compléter »

(Charte des sections sportives scolaires, B.O n°38 du 20 octobre 2011 - Sections Sportives).



Article 5 : Association Sportive du lycée

L'élève doit être licencié à l'AS du lycée pour participer aux compétitions « excellence » organisées par les fédérations sportives scolaires en Football et Futsal et nécessite le paiement de la cotisation (cf dossier d'inscription à l'Association Sportive LPO Raphaël Elizé). Il sera possible de participer à d'autres compétitions organisées par l'UNSS tel que le cross départemental. Le temps de pratique sportive ne peut se confondre avec le temps de pratique au sein de l'association sportive.

Article 6 : Suivi des élèves

*Sur le plan scolaire :

M. FLANDRIN, enseignant coordonnateur de la section sportive, assure le suivi scolaire des élèves. Il fait le lien entre les référents des structures supports (clubs, comités et ligues), l'éducateur de la section et les équipes pédagogiques et éducatives du lycée. Une attention toute particulière doit être portée à l'organisation chronologique de la journée ; à la charge de travail scolaire des élèves ; à la fatigue engendrée par l'activité physique proposée et à la récupération physique ; au temps de déplacement nécessaire entre l'établissement et les installations sportives.

→ Les lieux d'entraînements :

- Stade Rémy Lambert (Déplacement en minibus avec l'éducateur) : 10 minutes.
- Stade de l'hippodrome (déplacement à pied au départ du lycée : Port d'un gilet jaune **OBLIGATOIRE**) : 8 minutes.

ATTENTION :

Au retour, les internes sont autorisés à passer par le portillon côté gymnase si ce dernier est ouvert. A défaut, ils devront contourner le lycée par le parc du château pour rentrer par le portillon de devant. Un badge leur sera distribué.

*Sur le plan sportif :

M. DROUIN Entraîneur général du Sablé Football Club, M. LIGNEUL Responsable de la section, M. DUCLOZ Directeur technique régional pour la ligue de football des Pays de la Loire et M. GARNIER Conseiller Technique du District 72 s'engagent à placer les jeunes membres de leur structure dans les meilleures conditions afin qu'ils puissent mener de front pratique sportive et études exigeantes. Cela passe par un encadrement en nombre suffisant et des locaux adaptés et équipés, notamment pour permettre le travail scolaire lors des week-ends si les jeunes sont hébergés dans des familles d'accueil.

*Sur le plan familial:

Les parents s'engagent :

- à suivre régulièrement le travail scolaire de leur enfant, notamment les leçons et devoirs-maison.
- à aider et épauler leur enfant, ainsi que l'équipe pédagogique, pour une réussite scolaire maximale,
- à suivre de près leur enfant au niveau récupération, alimentation et comportement, à dialoguer avec les professeurs et éducateurs pour prendre, ensemble, les mesures appropriées en cas d'éventuelles difficultés passagères et à assister aux réunions parents/professeurs ; à défaut, en raison de leur éloignement, ils doivent être régulièrement en contact avec le coordonnateur de la section.

Article 7 : Règlement de la section sportive

C'est le règlement intérieur de l'établissement qui s'appliquera pour les élèves de la section sportive, en cas de non-respect des règles de vie en commun et des consignes données par les différents adultes de la section.

Article 8 : Bilans

Les bilans sont effectués à mi-trimestre et lors de chaque conseil de classe.

Des entretiens individuels sont organisés courant Janvier ainsi que ponctuellement si nécessaire.

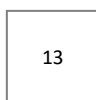
Un bilan annuel du fonctionnement des sections sera mené courant juin entre les différents responsables et le Proviseur.

Important :

L'accès à la section sportive scolaire football est soumis chaque année aux tests de sélection (dossier scolaire et tests sportifs).

Le renouvellement au sein de la section sportive est soumis à l'étude du bilan annuel des élèves.

En cours ou en fin d'année, en cas de résultats insuffisants, de comportements irrespectueux répétés, l'élève peut être suspendu temporairement ou non renouvelé l'année suivante.



Article 9 : Mots clefs de la section sportive.

- la **politesse** : c'est respecter autrui,
- le **courage** : c'est trouver les ressources pour surmonter les difficultés,
- la **sincérité** : c'est s'exprimer sans déguiser sa pensée,
- l'**honneur** : c'est être fidèle à la parole donnée et aux engagements pris,
- la **modestie** : c'est parler de soi sans orgueil, ne pas s'estimer au-dessus des règles,
- le **respect** : c'est reconnaître la valeur de l'autre et faire naître la confiance,
- l'**engagement solidaire** : c'est une fois par an, organiser un tournoi de futsal destiné à sensibiliser le lycée sur les œuvres caritatives et participer activement à la tombola qui a pour but de financer une partie des déplacements liés aux championnats scolaires.
- le **contrôle de soi** : c'est savoir faire taire sa colère.

Je soussigné M/Mme, Père / Mère / tuteur légal (entourer)

de l'élève, scolarisé en classe de,

reconnais avoir pris connaissance et accepte les règles de fonctionnement de la Section Sportive Scolaire pour l'ensemble du cursus (de la Seconde jusqu'à la Terminale).

Pour l'élève, je m'engage :

- ✓ à suivre assidûment les enseignements de la section et participer aux entraînements et compétitions de l'équipe sportive à laquelle j'appartiens.
- ✓ à être ponctuel, assidu et attentif en classe, à faire régulièrement le travail demandé par les professeurs et à respecter les délais impartis.
- ✓ à être irréprochable dans mon comportement, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du lycée, et à respecter mes camarades dans tous les domaines (encourager plutôt que critiquer, aider plutôt que se moquer, etc...).

Je dois donc être solidaire et compréhensif envers l'ensemble du groupe. Chacun d'entre nous doit respecter les différences de niveau scolaire et sportif ou de manière d'être.

Si ces engagements n'étaient pas tenus, le contrat moral me liant à la section sportive serait rompu. Le lycée se réserverait alors le droit de sanctionner des comportements contrevenants à l'esprit de cet engagement. Je suis conscient que je suis susceptible de recevoir un 1^{er} avertissement (carton jaune) si mon comportement est inadéquat, voire même un 2^{ème} avertissement (carton rouge) synonyme d'exclusion de la section sportive sur une durée variable (quelques semaines à définitivement).

Outre les sanctions prévues par le règlement intérieur, le lycée pourrait donc être conduit à prononcer ma suspension temporaire ou définitive de toute pratique sportive (entraînements et compétitions) dans le cadre de la section.

Signature de l'élève :
(précédée de la mention
« lu et approuvé »)

Signature du ou des
responsables légaux :

Signature du Coordonnateur :

Signature du Proviseur :

Signature de l'Educateur :

